
Cahier d'histoire locale - Association des
usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N°21 janvier 1985

- p. 3 Jacques de Laprade (1903-1984) Claude LATTA
- p. 4 Une lettre de Jacques de Laprade (2 avril 1983)
- p. 5 Les cloches de Saint-Bonnet-le-Courreau André GUILLOT
- p. 8 Un magistrat montbrisonnais :
Victor Chantelauze (1787-1859),
dernier garde des sceaux de Charles X Claude LATTA
- p.21 Pélerinage au tombeau du Père Gaschon à
Ambert par Octave de la Bâtie (1832) R. GRISOT

NOUVELLES DE VILLAGE DE FOREZ A L'OCCASION DE SON CINQUIEME
ANNIVERSAIRE

*Un journal qui dure, et dure bien, c'est comme une amitié qui tient,
un amour qui triomphe du temps, c'est comme un équipage à la voile
qui s'accorde encore après avoir fait le tour de la Terre en dou-
blant le cap de Bonne espérance... (Claude Roy).*

Cette citation du poète Claude Roy nous a semblé parfaitement exprimer ce qui nous ressentons lorsque nous pensons que, il y a déjà cinq ans, paraissait le premier numéro de notre bulletin Village de Forez. En cinq ans, ce sont plus de 500 pages d'histoire locale qui ont été ainsi offertes à nos lecteurs : petite pierre ainsi ajoutée à l'édifice, jamais achevé, de l'Histoire de notre province.

Ce qui était difficile, ce n'était pas de faire le numéro 1, c'était de continuer ; nous avons continué. Nous avons pu le faire grâce à l'amitié et à la fidélité de nos lecteurs : c'est vers eux que vont notre gratitude et nos remerciements. Tout cela a été possible, il faut le dire, grâce au travail *entièrement bénévoles* de ceux qui assurent la rédaction, l'illustration, la dactylographie et la diffusion du bulletin : seul ce bénévolat nous permet de vous offrir Village de Forez à un prix aussi "raisonnable". Rappelons aussi que nous sommes une des activités de l'Association des Usagers du Centre Social de Montbrison qui assure le "soutien logistique" de la publication et de la diffusion et que le Centre Départementale de Documentation Pédagogique de la Loire est pour nous un imprimeur de qualité. Merci à tous.

Nos lecteurs ont découvert avec ce numéro une nouvelle couverture de Village de Forez. Nous leur devons quelques explications : nous avons été conduits à opérer ce changement pour des raisons techniques ; la couverture précédente devait être agrafée exemplaire par exemplaire, ce qui était un travail long et fastidieux. Elle sera désormais réalisée et mise en place par le C.D.D.P. qui imprime notre bulletin.

Nous avons voulu qu'à cette modification technique corresponde une véritable nouveauté. Aussi avons-nous demandé à Marie-Michèle Plagne, jeune artiste d'origine forézienne, professeur de dessin à Bourg-en-Bresse, de réaliser un *dessin original* représentant un monument de Montbrison :

JACQUES DE LAPRADE

(1903-1984)

Nous avons appris avec peine, lors de la dernière assemblée générale de la Diana, le décès, en septembre dernier, de Jacques de Laprade, petit-fils du poète et académicien Victor de Laprade.

Né en 1903, il était le fils de Paul de Laprade, avocat à la Cour d'appel de Lyon et de Madeleine de Thomas de Saint Laurent.

Conservateur en chef des Musées nationaux, il avait fait une grande partie de sa carrière au château de Pau et avait publié plusieurs articles sur celui-ci. C'est au pied du château d'Henri IV qu'il avait pris sa retraite mais il restait très attaché à ses origines foréziennes.

Il s'intéressait particulièrement à la peinture et avait publié, dès 1944, un ouvrage sur Bonnard. Quarante ans avant que le Centre Georges Pompidou, par son exposition rétrospective de 1984, ne rende à Bonnard un éclatant hommage, Jacques de Laprade avait analysé, avec beaucoup de finesse, l'art d'un peintre dont il vantait "la sincérité du regard" qu'il portait sur les êtres et les choses.

Il connaissait admirablement l'oeuvre de son grand-père. Il était venu à Montbrison, en novembre 1983, assister, ainsi que plusieurs membres de sa famille, aux cérémonies du centenaire de la mort de Victor de Laprade. A cette occasion il avait confié à la Diana un article sur Victor de Laprade et Baudelaire qui parut dans le numéro spécial du Bulletin que la société historique et archéologique du Forez consacra, en avril dernier, au poète forézien : texte plein de finesse et d'érudition.

D'autre part, nos lecteurs se souviennent sans doute de la préface qu'il avait donnée au numéro spécial de Village de Forez consacré, en janvier 1983, à Victor de Laprade.

J'avais eu plaisir à correspondre avec lui et à faire ensuite sa connaissance lors de sa venue à Montbrison. C'est pour moi un honneur que d'être amené à lui rendre hommage au nom de Village de Forez : son oeuvre de conservateur de Musée, d'historien et de critique d'art témoigne qu'il sut porter dignement un grand nom forézien.

Claude LATTA

En hommage à Jacques de Laprade, nous publions la lettre qu'il adressa à Marguerite Fournier à la suite des articles que celle-ci publia sur Victor de Laprade et sur Pernette dans le n° 13 de Village de Forez. Nous la remercions de nous avoir autorisés à la reproduire.

Madame,

Vos articles sur mon grand frère, Victor de Laprade, m'ont vivement intéressé. Je ne les ai pas lus sans émotion. Vous souhaitez insuffler une vie nouvelle à l'épopée champêtre de Pernette, qui n'est peut-être pas l'œuvre maîtresse du poète, mais qui est la plus touchante, inspirée qu'elle est par ses plus lointains souvenirs d'enfance, ainsi que vous le notez très justement. C'est le seul, au reste, qui ait été un succès de librairie. Si votre vœu pouvait être réalisé, il devrait l'être comme une évocation de la terre forezienne et de ses vieilles mœurs de ses habitants. Ainsi serait comblé, je crois, le désir du poète.

Vous avez raison de marquer combien le baigne qui était le collège royal de Lyon lui fut douloureux. Je pense que son frère voulut d'arracher à l'indulgence de son père trop tendre d'une mère toujours malade et de l'indulgence de sa mère qui portaient le poids de leurs deuils. C'était l'âge sage, au reste, en ce temps. V.T. en fut marqué. Angoisse devant la vie, angoisse devant la conscience qu'on prend de celle-ci. De là ce retour éperdu à la nature forezienne qui se mua chez l'adolescent en un panthéisme instintif porteur de paix, puis d'exaltation passionnée. Le poème de l'arbre me paraît à cet égard révélateur. Le chrétien eut quelque mal plus tard à se faire jour au travers d'un sentiment cosmique plus proche des Indes que d'Abraham le patriarche.

Vous rappelez très opportunément L'éducation homicide. V.T. fut l'un des premiers, sinon le premier, à s'insurger contre le lycée napoléonien, ^{et} militarisé; le premier à rappeler que l'enfant avait un corps qu'il fallait nourrir d'air pur et d'exercices physiques, en marge des études classiques ou mathématiques. En fait V.T. consacra 3 petits livres au sujet. Je m'étonne qu'en ces temps où l'enseignement est remis, sans cesse, en cause, ses plaidoyers n'aient été jamais rappelés.

En vous priant d'agréer mes respectueux hommages, je vous demande de croire, Madame, à ma sympathie et à ma gratitude.

J. de Laprade

LES CLOCHES DE SAINT-BONNET-LE-COURREAU

L'étude des registres paroissiaux, outre les indications d'état civil fort utiles pour la recherche de "ses racines", permet parfois des découvertes non moins intéressantes et imprévues.

Ainsi dans le registre paroissial de Saint-Bonnet-le-Courreau, année 1758 et page 805, sous la plume du curé de la paroisse, Messire Demier, nous est relaté le baptême... d'une cloche. En voici le texte :

Grande cloche.

La grande cloche de notre église s'étant fendue par le milieu du côté de matin, le vingt troisième de juin de l'année dernière 1757 a été refondue le sixième de juin de la présente année mil sept cent cinquante huit dans la place publique par Mathieu Fureaux, fondeur demeurant auprès d'Issoire en Auvergne. On y a mis une petite cloche pesant deux cent cinquante livres le métal a pesé cinq (milliers), on n'a point trouvé de terre grasse propre dans la paroisse pour faire les moules, on l'est allé chercher avec des tombereaux dans les places de Fraisses paroisse de Châtelneuf, on a donné au fondeur la somme de trois cents livres que la fabrique de notre église a payé et le fondeur a fourni le fil de fer, la cire, la poix résine et le chanvre. On l'a montée au clocher par l'ouverture de la voûte dessus la tribune avec un pied de chèvre des moules et une corde de deux cents pieds qui a coûté quarante cinq livres à Feurs. Elle a été bénie avec grande pompe le dimanche suivant, partie des habitants sous les armes, par moi soussigné et les femmes de la paroisse se sont cotisées pour lui faire une chemise d'une toile fort fine avec beaucoup de rubans. On lui a donné le nom de Bonnet Barthélemy. Elle est plus large de 4 lignes que l'ancienne et plus longue d'un pouce et demi. Daigne le ciel la garantir d'accident. Ainsi soit-il.

Demier, curé

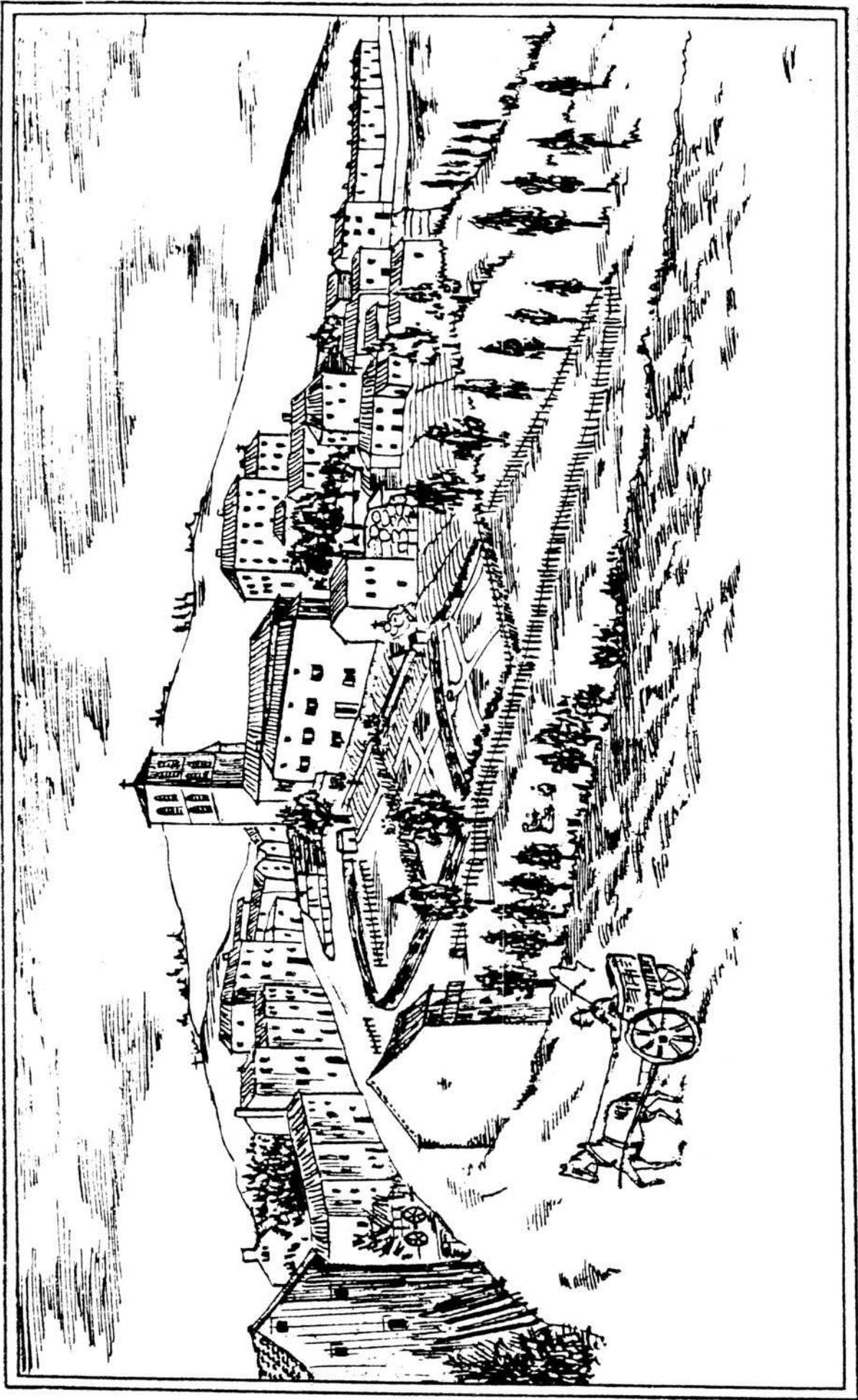
Le moins que l'on puisse dire est que le voeu final du curé Demier s'est trouvé exaucé car cette belle cloche a traversé sans encombre la tourmente révolutionnaire, a résisté aux vicissitudes du temps pour trôner actuellement en belle place dans le clocher de Saint-Bonnet-le-Courreau en compagnie de deux autres plus petites. Elle porte l'inscription suivante :

« CANTATE DOMINO IN CIMBALIS MODULAMINI ILLI
PSALMUM NOVUM IV Dith., cap. 16

Messire Jean Demier, mon pasteur et mon ami
me bénit et nomma Bonnet et Barthélemy.

Ce sont les deux patrons de cet auguste temple
Applique-toi lecteur à suivre leur exemple.

Au service divin les fidèles j'appelle,
Des naissances et des morts je suis porte-nouvelle.



LEON RUELLAT 27

VUE DU BOURG DE SIBONNET - LE COURREAU.

Contre le mauvais temps je défens la moisson,
Et les exploits du roi j'annonce par mon son.

J'aurais eu pour parrain de Girard de Grandris,
Mais bien des contre-temps ne me l'ont pas permis.

On connaîtra à mon son combien je le regrette
Et combien je chéris Denis de Colombette.

Messire Claude Forestier, vicaire.

Jean Cognasse et Michel Spéry, marguilliers

M. Mathieu Fureaud et Benoit Rochette fondateurs.»

Si cette belle cloche a pu trouver grâce au moment de la Révolution c'est à la suite du décret du 23 juillet 1793, ordonnant qu'il ne serait laissé qu'une seule cloche à chaque paroisse. Les autres furent descendues du clocher, brisées et transportées à Feurs, chef-lieu, siège du tribunal révolutionnaire, ceci dans les derniers jours de décembre 1793. Prost dans sa "Notice historique sur la commune de St-Bonnet-le-Courreau" (page 43 et suivantes) et Mervillon dans son "Essai statistique" sur la même commune (pages 99 et 100) nous apprennent que la paroisse possédait, avant la Révolution, cinq cloches :

- la première, la plus grande, celle de 1757.
- la seconde, pesant 6 600 livres, qui fut bénie le 21 août 1622 et qui avait un son de bourdon d'orgue.
- la troisième qui s'appelait Claire, du nom de sa marraine Claire Valézy.
- la quatrième, du nom de Riffe, qui était utilisée pour sonner l'Angelus et les messes.
- la cinquième, appelée Dindin, qui servait aux joyeux carillons.

Ces cinq cloches devaient sonner toutes ensemble pour la dernière fois le 24 décembre 1793. Les quatre dernières furent donc cassées et les morceaux acheminés à Feurs, mais quelques fragments furent sauvés et employés par la suite pour fondre la deuxième cloche actuellement en place dans le clocher.

Elle porte cette inscription :

"L'an 1812, Paroisse de St Bonnet-le-Courreau, j'ai eu pour parrain Jacques Couchaud, et pour marraine dame Jeanne Grandpierre; M. Trapeau, curé ; R. Bouchet, vicaire ; Monier, Dupuy, Charlat, Giraud, Forestier, fabriciens ; Boëffe, maire ; Rousset, adjoint ; Dupuy, Perrin, Simon, Guillot, membres du Conseil municipal ; Dupuy, Geneyton, marguilliers."

Enfin la troisième et dernière cloche actuelle est, elle, beaucoup plus récente, puisqu'elle date de 1948 ; elle pèse 250 kg.

Comme par le passé, les trois cloches actuelles continuent de rythmer la vie paroissiale, d'accompagner les joies et les peines de la communauté. On fait encore appel à elles lorsque certains soirs de juillet ou d'août des nuages menaçants, porteurs de grêlons, fondent sur le pays et le remède est souvent efficace quoi qu'on en pense.

André GUILLOT

Un magistrat montbrisonnais :

VICTOR CHANTELAUZE (1787 - 1859)

dernier garde des sceaux de Charles X

Le dernier garde des sceaux de Charles X, en 1830, fut Victor CHANTELAUZE qui était né à Montbrison en 1787. Issu d'une vieille famille d'hommes de loi de Montbrison, il fit d'abord une belle carrière dans la magistrature avant d'être appelé à la fonction suprême, celle de garde des sceaux. Ultra-royaliste, il proposa au roi les fameuses Ordonnances dont l'annonce provoqua la chute de la Restauration. Condamné par la Cour des pairs à la prison perpétuelle, il fut enfermé quelques années au fort de Ham, en Picardie, puis fut libéré en 1836.

Origines et formation

Jean Claude Balthazard dit Victor CHANTELAUZE (1) naquit à Montbrison le 10 novembre 1787 : il était le fils de Claude Balthazard CHANTELAUZE, procureur au bailliage de Forez et d'Antoinette REYNAUD. Une soeur, Louise (née en 1782) et un frère, Michel (né en 1784) l'avaient précédé dans la progéniture de Claude CHANTELAUZE. Un quatrième enfant, Barthélemy, naquit en 1788.

Les Chantelauze s'étaient installés à Montbrison dans le dernier tiers du XVIIIe siècle. Le premier Montbrisonnais de la famille, Balthazard CHANTELAUZE, était le fils d'un notaire auvergnat et exerçait la profession de maître chirurgien. Ses descendants furent ensuite - en suivant l'ordre des générations - procureur fiscal, notaire et greffier, procureur au bailliage (cf. arbre généalogique I). Donc, une famille de bourgeoisie judiciaire, comme il y en avait beaucoup à Montbrison, chargée à chaque génération de nombreux enfants.

Le jeune Victor CHANTELAUZE fit ses études à Montbrison : l'un de ses meilleurs camarades fut Jacques Richard de LAPRADE

(le père du poète) qui resta toute sa vie son ami. Il fit ensuite ses études à Grenoble et, à 19 ans, fut reçu licencié en droit, le 22 septembre 1806 (2). Il devint avocat à Montbrison. Ses frères s'orientèrent également vers les fonctions judiciaires : Michel fut greffier en chef à Montbrison, Barthélemy, avocat et suppléant du juge de paix (cf. arbre généalogique II)

Une carrière de magistrat

Victor CHANTELAUZE s'orienta très vite vers la magistrature ; dès l'âge de 22 ans, en 1809, il était déjà substitut du Procureur du Tribunal de Montbrison.

- (1) Victor CHANTELAUZE fit, plus tard, précéder son nom de la particule et afficha des prétentions nobiliaires : rien ne l'autorisait à le faire. D'ailleurs - faut-il le répéter ? - le "de" précédant un patronyme n'a jamais prouvé la noblesse.
- (2) Robert LEFRANÇOIS : Le dernier garde des sceaux de Charles X : Jean Claude Balthazard Victor de Chantelauze (une brochure dactylographiée, 16 p. Bibl. de la Diana) p. 2

Il remportait ses premiers succès en cours d'assises. Bien que royaliste, il servait l'Empire. Années sans histoires, dans sa ville natale où toute sa famille était installée.

En 1814, il salua avec enthousiasme le retour des Bourbons. Dès le début de 1814, il avait publié une brochure dans laquelle il se prononçait pour une monarchie constitutionnelle garantissant la liberté et les droits des citoyens, la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice. Ce mémoire parvint jusque sous les yeux du roi Louis XVIII.

Lors des Cents jours, CHANTELAUZE refusa de prêter serment à l'Empire et démissionna de sa charge. Cette fidélité au roi - alors que tant d'autres tournaient casaque - lui valut de l'avancement lors de la seconde Restauration, en 1815 : il fut nommé avocat général à Lyon où il devait s'imposer rapidement, malgré son âge - il a seulement 28 ans. Lorsque le duc d'Angoulême (3) vint à Lyon et que les corps constitués lui furent présentés, il s'attarda auprès de CHANTELAUZE et lui déclara que le roi tenait à lui "marquer sa haute satisfaction" (4).

Passé à l'ultra-royalisme et membre de la Congrégation (5), CHANTELAUZE avait une grande influence dans la nomination des autres magistrats. Sa fermeté vis-à-vis des menées de l'opposition s'était manifestée avec éclat, dès 1816, lorsque plusieurs conspirateurs furent condamnés à des peines sévères : la croix de chevalier de la Légion d'Honneur vint récompenser un magistrat aussi zélé. La bonne société lyonnaise l'accueillait volontiers : en 1818, il épousa Françoise RICHARD du COLOMBIER qui lui donna trois enfants (tableau général. II). En 1822, il devint président de l'Académie de Lyon.

L'arrivée sur le trône de France de Charles X, en 1824, augmenta encore la faveur dont il jouissait. Par ordonnance du 21 juillet 1826, il fut nommé Procureur général : promotion qui impliquait un changement de résidence. Il dut accepter un court exil à la direction du parquet général de Douai. Mais il revint bien vite dans la région : dès novembre 1826, il était procureur général à Riom. Il s'y distingua par la clarté de ses rapports. La Chancellerie lui écrivait : "Autrefois nous tremblions quand le timbre de Riom apparaissait dans notre correspondance, aujourd'hui c'est un bon moment pour nous celui où nous apprenons l'heureux résultat de vos efforts" (6).

En décembre 1827, on lui suggéra de se présenter à la députation dans le département de la Loire : il fut élu dans le premier arrondissement de Montbrison. Cette élection ne l'obligeait pas à abandonner son poste de magistrat. C'était d'ailleurs l'un des vices du système politique de l'époque que de permettre aux magistrats devenus députés de cumuler les deux fonctions, ce qui nous semble aujourd'hui une atteinte intolérable au principe de la séparation des pouvoirs.

D'ailleurs, député, magistrat, membre de la Congrégation, CHANTELAUZE avait désormais tendance à mélanger tous les domaines : lorsqu'en 1828, à la suite des ordonnances de MARTIGNAC contre les Jésuites (7), il reçut l'ordre du garde des sceaux, le comte de PORTALIS, de diligenter des poursuites contre Mgr de BONALD, évêque du Puy (8), il refusa d'obéir. Il attendait des sanctions : elles ne vinrent

(3) Le duc d'Angoulême (1775-1844) était le fils du comte d'Artois, futur Charles X.

(4) R. LEFRANÇOIS, op. cit., p.2.

(5) Association religieuse fondée à Paris en 1801 ; d'abord oeuvre de piété et de charité, elle regroupa rapidement, sous la Restauration, des membres de la haute aristocratie, des magistrats, des officiers, des écrivains qui par leur crédit personnel donnèrent à la Congrégation une grande importance politique. Beaucoup de membres de l'entourage du comte d'Artois y étaient affiliés.

(6) R. LEFRANÇOIS, op. cit., p.4.

(7) En 1828, le ministre MARTIGNAC prit deux ordonnances qui excluaient les membres des congrégations non autorisées (les jésuites) de l'enseignement dans les écoles secondaires ecclésiastiques. Ces ordonnances provoquèrent, chez nombre d'évêques, une véritable rébellion.

pas. Signe évident de la décomposition d'un pouvoir incapable de se faire obéir (9).

Le 8 août 1829, Charles X se sépara de MARTIGNAC auquel il reprochait de ne plus disposer à la Chambre d'une majorité. Le roi constitua un ministère POLIGNAC dont la formation comblait les vœux des ultras. On offrit à CHANTELAUZE le ministère de l'Instruction publique mais il refusa. Nouvelle promotion : il fut nommé à la première présidence de la cour de Grenoble où il fut installé le 21 décembre 1829.

L'évolution politique et la nomination de CHANTELAUZE au ministère

Lorsque, le 8 août 1829, la liste des membres du ministère POLIGNAC avait été publiée au Moniteur, la lutte s'était aussitôt engagée entre le gouvernement "ultra" et l'opposition. L'article du Journal des Débats du 10 août est resté célèbre : "Ainsi, le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque ! Voilà encore une fois la Cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté qui viennent se jeter entre la France et son roi... Coblenz (10), Waterloo (11), 1815 (12) ! Voilà les trois principes, les trois personnages du ministère" (13).

Le 2 mars 1830, le roi, en ouvrant la session des Chambres, fit allusion à de "coupables manoeuvres" qu'il aurait "la force de surmonter". En réponse, 221 députés votèrent une adresse au roi dans laquelle ils affirmaient : "la Charte fait du concours des vues politiques du gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas (13). Le 18 mars, l'Adresse fut lue au roi par ROYER-COLLARD, président de la Chambre.

A la chambre des députés, CHANTELAUZE avait combattu l'Adresse des 221 dans un discours assez violent qui attira à nouveau l'attention du roi. Le 30 avril 1830, une lettre du prince de POLIGNAC annonça la nomination de CHANTELAUZE comme ministre de la justice, en remplacement de COURVOISIER. Pour obtenir son accord, il avait fallu que le Dauphin, qui gagnait Toulon pour inspecter le corps expéditionnaire en Algérie, fit un crochet par Grenoble pour le convaincre d'accepter (14).

CHANTELAUZE ne se faisait guère d'illusions sur la situation politique mais accepta finalement cette nomination comme une mission de sacrifice. Il écrit, le 18 mai 1830, à son frère aîné Michel :

" Ma présence à Paris doit, mon cher ami, te causer quelque surprise. Tu en éprouveras demain davantage à la lecture du Moniteur (15) qui contiendra ma nomination de garde des sceaux. Je la regarde comme l'évènement le plus malheureux de ma vie, et il n'est rien que je n'ai fait pour y échapper. Voilà bientôt un an que je résiste. Nommé ministre de l'Instruction publique le 17 août dernier, j'ai été assez heureux pour faire agréer mon refus... C'est le 30 avril que j'ai reçu les ordres

(8) Louis Jacques Maurice de BONALD (1787-1870), évêque du Puy, puis cardinal-archevêque de Lyon.

(9) Rappelons que les magistrats du Parquet ne sont pas, comme ceux du Sièges, indépendants du pouvoir politique et qu'ils doivent obéissance au ministre de la justice, garde des sceaux.

(10) Le chef du ministère, le prince Jules de POLIGNAC avait émigré : or, Coblenz était la capitale de l'émigration.

(11) Le maréchal de BOURMONT, ministre de la guerre, ancien chouan rallié à l'Empire, était passé à l'ennemi à la veille du combat de Ligny qui précéda la bataille de Waterloo.

(12) La BOURDONNAYE, ministre de l'intérieur, avait en 1815 réclamé "des fers" et "des bourreaux" contre les complices des Cents jours.

(13) Cité par Jardin et Tudesq : La France des Notables, t. I, p.116-117.

(14) Jean-Louis Bory : la Révolution de Juillet (Paris, Gallimard, coll. Les trente journées qui ont fait la France, 2e édition, 1979) - p.231.

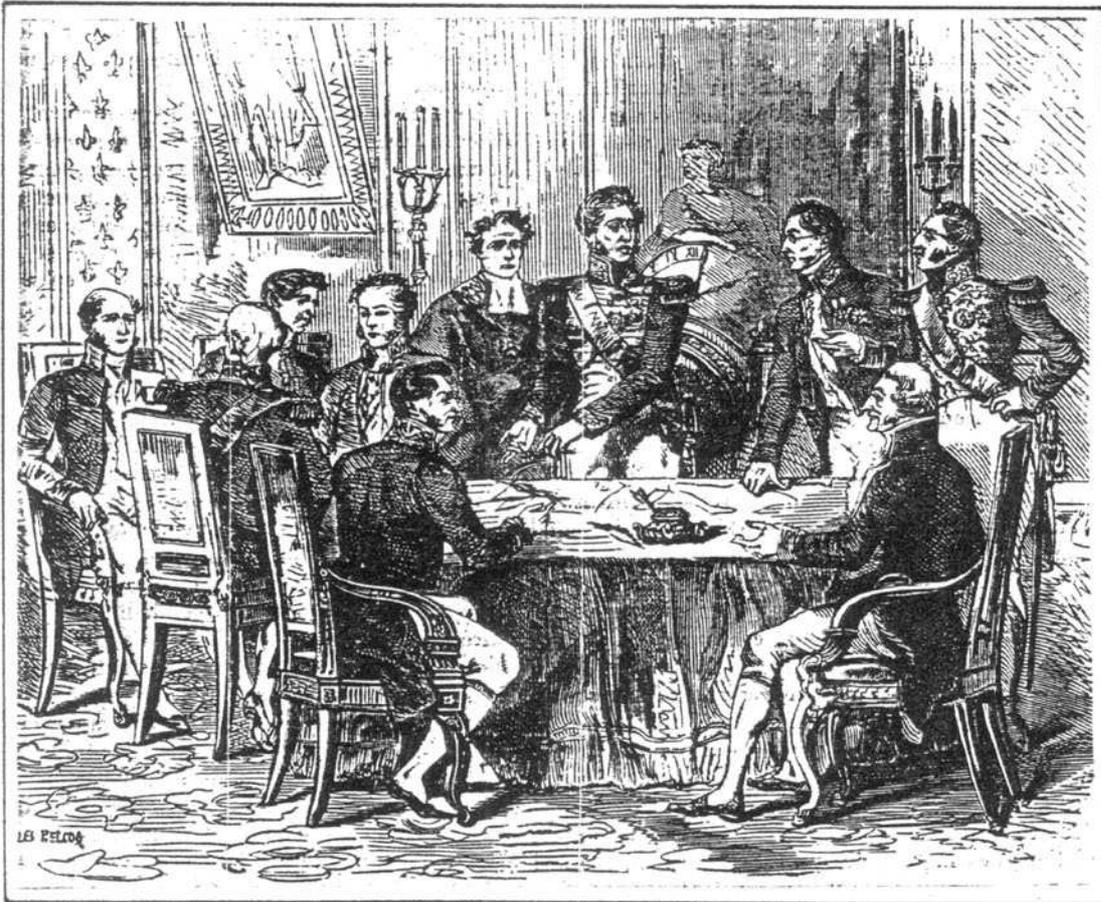
(15) L'équivalent de notre Journal officiel.

du roi. Mgr le Dauphin m'a vivement pressé à son passage. J'ai été ferme dans mon refus et je croyais la chose finie à mon avantage mais le 12 de ce mois une dépêche télégraphique m'a pressenti de me rendre à Paris...et je cède à des ordres qui ne me permettent que l'obéissance. Aussi regarde moi comme une victime à immoler et plains moi"(16).

CHANTELAUZE : le ministre des Ordonnances

Irrité par l'Adresse des 221, le roi décida de dissoudre la Chambre et de faire appel aux électeurs. Peine perdue : après les scrutins des 23 juin et 3 juillet 1830, les opposants, de 221, revinrent 274.

Ceux-ci étaient, semble-t-il, persuadés que le roi s'inclinerait devant le verdict du corps électoral (17). Mais Charles X pensait qu'une telle faiblesse le perdrait - comme la faiblesse de son frère Louis XVI l'avait conduit à l'échafaud. Il était décidé à utiliser l'article 14 de la Charte qui permettait au roi de faire "les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et pour la sûreté de l'Etat". Il estimait que les circonstances justifiaient l'application de l'article 14 et s'était rallié à la thèse d'un juriste ultra-royaliste, COTTU, qui déclarait que l'organisation des élections n'étant pas précisée par la Charte, elle pouvait être modifiée par le roi.



Le roi Charles X (debout au centre), entouré de ses ministres, signe les ordonnances.

(16) Cité par LEFRANÇOIS, op. cit., p.7. CHATEAUBRIAND, qui a la dent dure, écrit dans les Mémoires d'outre-tombe : "Dans l'ardeur qu'on ressentait pour la nullité, on chercha, comme pour humilier la France, ce qu'elle avait de plus petit afin de le mettre à sa tête. On avait déterré M. Guernon de Ranville, qui pourtant se trouva le plus courageux de la bande ignorée, et le Dauphin avait supplié M. de Chantelauze de sauver la Monarchie".(Ed. de la Pléiade, t.II, p.391).

Que faire ? CHANTELAUZE joua, semble-t-il, un rôle essentiel. Le ministre de l'Instruction publique, M. de GUERNON-RANVILLE écrit dans son Journal d'un ministre, à la date du 29 juin 1830 :

"Nous cautions sur la fâcheuse position où nous allions nous trouver en présence de la chambre nouvelle et chacun faisait son hypothèse pour sortir d'embaras, lorsque M. de CHANTELAUZE a dit "Je connais un moyen qui serait sûr, mais peut-être ne voudriez-vous pas l'employer". Nous lui avons tous demandé avec empressement quel était ce moyen, et, après s'être fait presser assez longtemps, il nous a fait dans un discours de trois quarts d'heure l'exposé d'un plan dont je suis encore tout étourdi" (18).

Trois mesures - expliqua Chantelauze - pouvaient être prises en application de l'article 14 de la Charte : " 1/ suspendre entièrement le régime constitutionnel et gouverner par ordonnances, jusqu'à ce que le calme soit entièrement rétabli sur des bases monarchiques. 2/ déclarer nulle l'élection des votants de l'Adresse. 3/ Casser la nouvelle chambre ...et en faire élire une autre d'après un système électoral que l'on combinerait de manière à donner aux royalistes une majorité certaine" (19).

La proposition de CHANTELAUZE, d'abord suivie d'un "profond silence" (20), ouvrit une longue discussion : les ministres furent unanimes pour déclarer que, juridiquement, le roi avait le droit de prendre ces mesures. Cependant, sur le plan politique, deux d'entre eux, MM. de GUERNON-RANVILLE et d'HAUSSEZ firent de sérieuses réserves.

L'évolution qui allait conduire Charles X au désastre était engagée. Les propositions de CHANTELAUZE firent, dans les semaines suivantes, leur chemin. Le 24 juillet, le conseil des ministres se réunit à St-Cloud où le roi passait l'été : il se décida pour la résistance, malgré les réserves que firent, jusqu'au bout, MM. de GUERNON-RANVILLE et d'HAUSSEZ. Ces derniers ne démissionnèrent cependant pas : ils souhaitaient rester solidaires de la monarchie en danger.

Le lendemain, 25 juillet, nouveau conseil des ministres : il se tint avec un peu de retard car CHANTELAUZE n'avait pas terminé la rédaction du rapport dont il avait été chargé la veille. Ce rapport proposait, en conclusion, "de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées"(21) : on ne saurait parler plus clairement !

Les quatre Ordonnances furent signées par le roi et ses ministres : la liberté de la presse était suspendue ; la nouvelle chambre était dissoute. Un nouveau système électoral - rétrécissant encore la base sociale de la monarchie - serait mis en place pour assurer des élections favorables.

Ce fut alors l'insurrection des 27, 28 et 29 juillet 1830 : les "Trois Glorieuses". Le 2 août, Charles X abdiqua et prit la route de l'exil. Le duc d'Orléans, d'abord lieutenant-général du royaume, devint Louis-Philippe Ier, roi des Français. La Monarchie de Juillet était née.

CHANTELAUZE devant la Cour des pairs

Le dernier acte ministériel de CHANTELAUZE avait été de contresigner, le 29 juillet, la nomination du duc de MORTEMART comme président du conseil : décision que le triomphe des révolutionnaires parisiens rendit évidemment caduque.

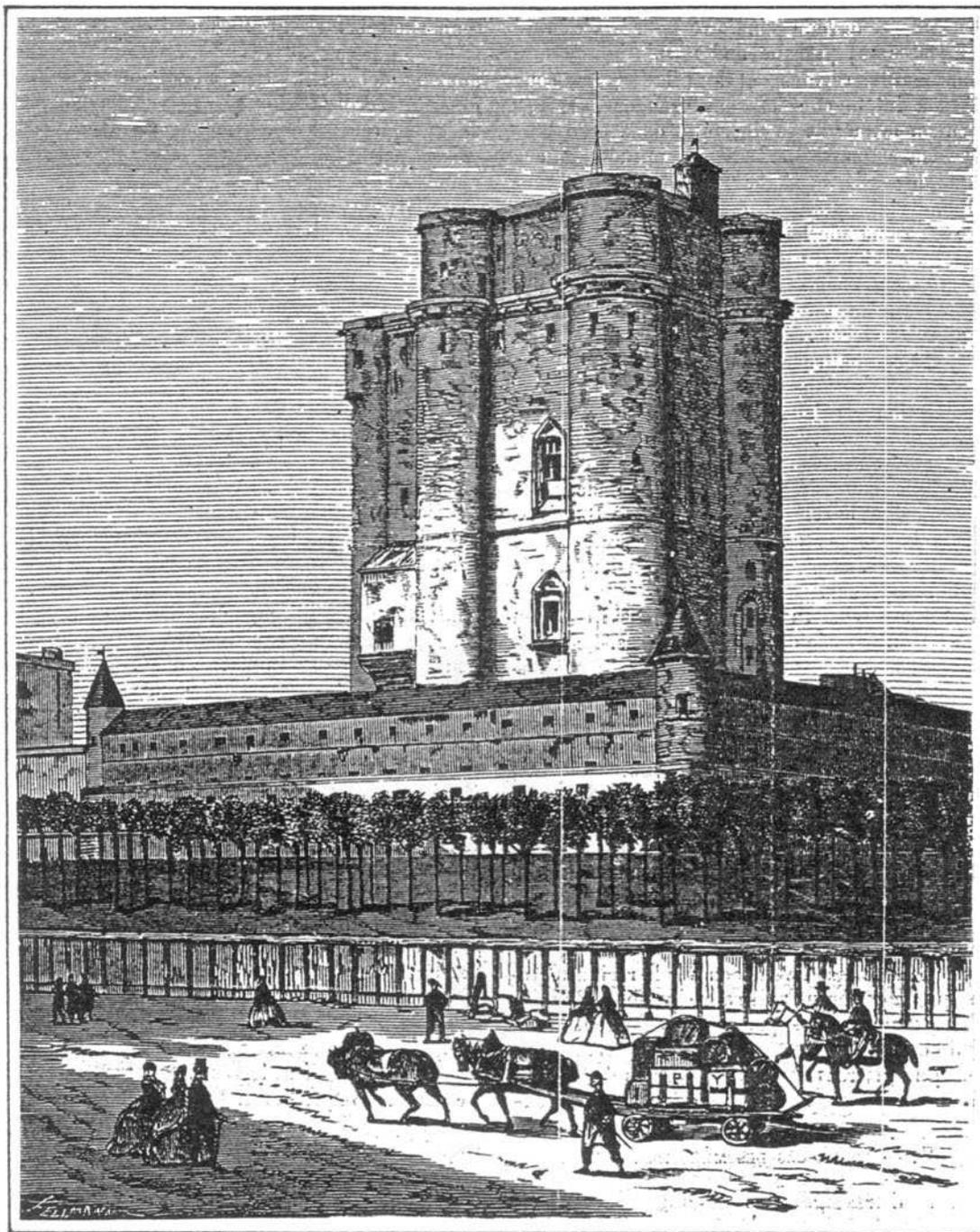
(17) Rappelons que le suffrage est, alors, censitaire. Seuls votent les contribuables payant plus de 300 F d'impôts (et qui sont âgés de plus de 30 ans).

(18) Guernon-Ranville : Journal d'un ministre. Cité par G. de Bertier de Sauvigny : la Révolution de 1830 (A. Colin, Collection U 2) p.15 et sq. Le témoignage de Guernon-Ranville est confirmé par celui de M. de Montbel, ministre des Finances (de Bertier de Sauvigny, op. cit. p.21).

(19) Guernon-Ranville, op. cit.

(20) Ibid.

Dans le sauve-qui-peut général des partisans du régime déchu, les ministres de Charles X essayèrent d'échapper à une arrestation qu'ils n'avaient que trop de raisons de craindre. CHANTELAUZE fut arrêté le 2 août alors que, cheminant à pied, il avait passé Chartres et marchait sur la route du Mans. Il tenta d'abord de se faire passer pour un colporteur de Bordeaux ; mais il fut vite reconnu : l'ancien garde des sceaux, d'abord incarcéré à Tours, dut avouer son identité. Avec ses autres collègues arrêtés (22), CHANTELAUZE fut, dans la nuit du 25 au 26 août, transféré au donjon de Vincennes où, pour les royalistes, flottait le souvenir du duc d'Enghien fusillé en 1804 dans les fossés du château (23).



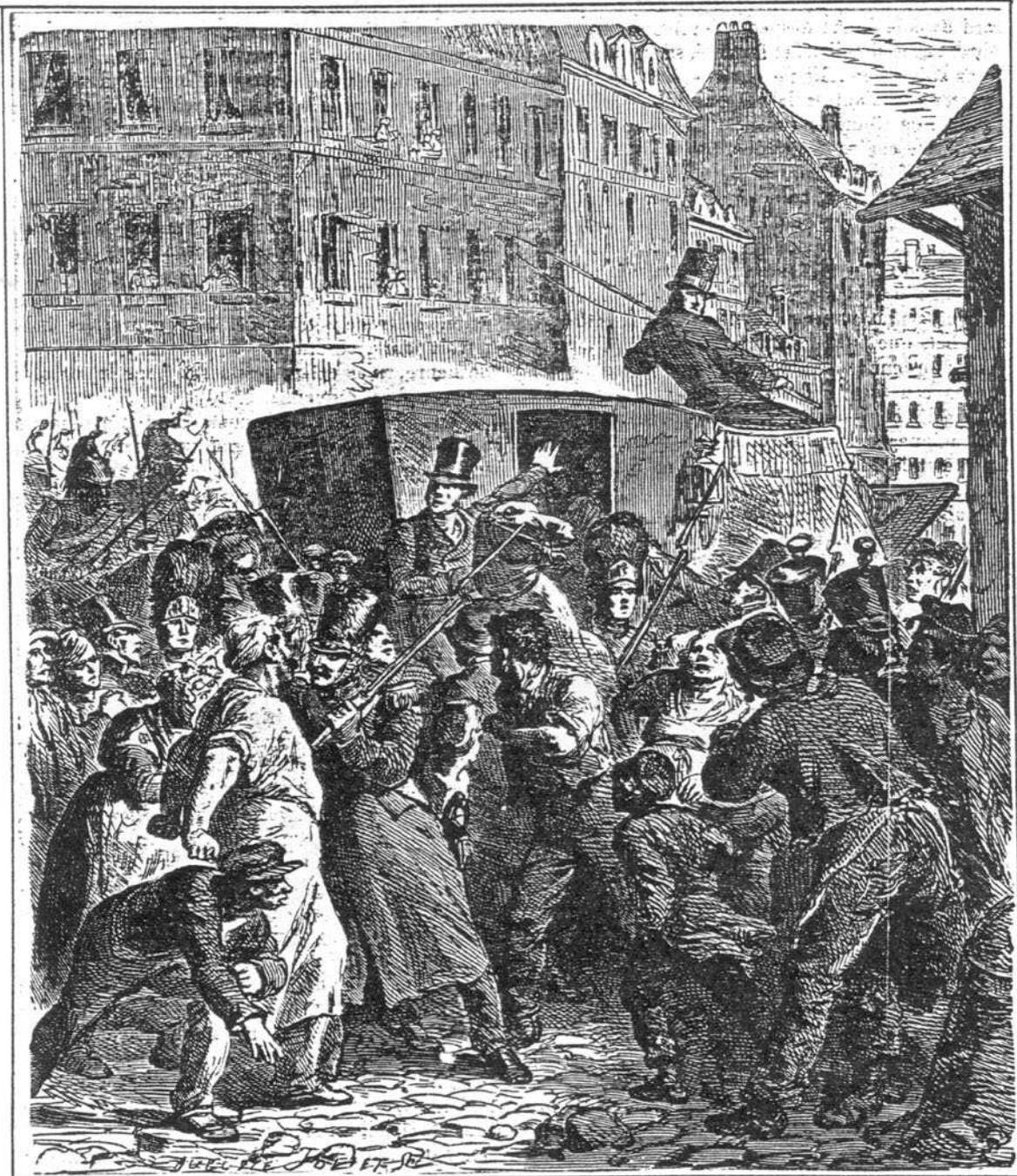
Le donjon de Vincennes où furent emprisonnés, avant leur procès, les ministres de Charles X.

- (21) Rapport de M. Chantelauze. Cité en appendice par J.L. Bory, op. cit. p.635-641.
(22) Seuls MM. d'Haussez et de Montbel réussirent à échapper à l'arrestation et à quitter le territoire national.

L'opinion publique réclamait la mise en jugement des ministres de Charles X : les Parisiens soulevés contre les Ordonnances avaient eu 800 tués et 4000 blessés. CHANTELAUZE était dénoncé comme particulièrement coupable : non seulement il avait signé les Ordonnances, mais il était l'auteur du rapport qui les précédait et les justifiait.

Le 28 septembre 1830, la chambre des députés renvoya les ministres de Charles X devant la Cour des pairs avec quatre chefs d'inculpation :

- 1/ avoir abusé de leurs pouvoirs afin de fausser les élections.
- 2/ avoir changé arbitrairement les institutions du royaume.
- 3/ avoir attenté contre la sécurité intérieure de l'Etat.
- 4/ avoir excité les citoyens à la guerre civile et porté la dévastation et le massacre dans la capitale.



L'agitation révolutionnaire à Paris pendant le procès des ministres de Charles X.

Le procès s'ouvrit le 15 décembre 1830, au palais du Luxembourg où siégeait la Cour des pairs (24) dans une atmosphère passionnée. Au dehors, les révolutionnaires parisiens, au bord de l'émeute, réclamaient la condamnation à mort des accusés.

CHANTELAUZE accepta ses responsabilités politiques mais nia énergiquement avoir participé à la direction des opérations militaires contre les insurgés : "J'aurais voulu pouvoir arrêter l'effusion de sang ; plus que personne, j'ai gémi des malheurs des trois journées et du sort des victimes qui sont tombées. Mais il ne m'appartenait pas de provoquer des mesures à cet égard" (25).

Il avait désigné comme défenseur Me SAUZET, du barreau de Lyon, jeune encore mais déjà célèbre. La peine de mort fut réclamée contre CHANTELAUZE. Me SAUZET plaida la nécessité politique dans laquelle les ministres s'étaient trouvés de défendre le régime de la Restauration. Cette dernière ayant été abattue par la Révolution de Juillet, les ministres de Charles X ne pouvaient plus être tenus pour responsables des événements. C'était plutôt au nouveau régime à penser d'abord à la pacification des esprits et à la réconciliation nationale.

L'académie de Lyon - à l'initiative du Dr RICHARD de LAPRADE - ainsi que le barreau de Lyon avaient envoyé à la Cour des pairs des adresses demandant que CHANTELAUZE soit traité "avec générosité".

Le 21 décembre 1830, la cour rendit son arrêt : "Considérant qu'il résulte des débats que (les ministres de Charles X) ont contresigné les Ordonnances du 25 juillet dont ils reconnaissent eux-mêmes l'illégalité, qu'ils se sont offerts d'en assurer l'exécution et qu'ils ont conseillé au roi de déclarer la ville de Paris en état de siège pour triompher par l'emploi des armes de la résistance légitime des citoyens... condamne le Prince de POLIGNAC à la déportation (26), le comte de PEYRONNET, Victor de CHANTELAUZE, le comte de GUERNON-RANVILLE à la prison perpétuelle".

Lecture fut faite de la sentence, le lendemain, aux condamnés, dans la prison du château de Vincennes où ils avaient été ramenés pour les soustraire à la fureur de la foule, indignée qu'ils ne fussent pas condamnés à mort.

Lorsqu'il apprit le verdict, CHANTELAUZE jouait aux échecs avec GUERNON-RANVILLE. Il dit à son partenaire : "Eh bien, mon cher, nous aurons le temps de faire des parties d'échecs !"

Le 29 décembre 1830, à dix heures du soir, les quatre condamnés furent transférés au fort de Ham, en Picardie, où ils arrivèrent le lendemain à deux heures de l'après-midi.

Le prisonnier du fort de Ham

La petite ville de Ham, peuplée alors de 2 500 habitants, est située à la limite du département de la Somme, à l'extrémité orientale de l'arrondissement de Péronne. La plus grande partie de son château date du XVe siècle et fut édiflée à l'initiative de Louis de LUXEMBOURG, comte de SAINT POL, connétable de France.

(23) Louis Antoine Henri de Bourbon, duc d'Enghien (1772-1804), petit fils du prince de Condé, fut enlevé, sur ordre de Bonaparte, dans le grand-duché de Bade : conduit à Vincennes, jugé précipitamment, condamné à mort, il fut fusillé le 21 mars 1804. Cet enlèvement, fait au mépris du droit international et cette exécution, que Bonaparte avait décidée pour intimider l'opposition royaliste, devinrent les symboles du crime ordonné par raison d'Etat.

(24) La Chambre des pairs prenait le nom de Cour des pairs lorsqu'elle remplissait sa fonction judiciaire.

(25) Lefrançois, op. cit. p.10.

(26) Aucun lieu n'étant prévu hors de France pour l'exécution de la peine de déportation, celle-ci était assimilée à la détention perpétuelle. Mais elle entraînait, en outre, la "mort civile" (inaptitude à posséder, hériter, transmettre des biens, etc).

Le château, de forme rectangulaire, est corseté de murailles épaisses et flanqué de six tours (27). La garnison se composait de deux compagnies d'infanterie et d'une compagnie d'artillerie. Le commandant du fort était le lieutenant-colonel Delpire, ancien officier de l'armée impériale.

Les prisonniers furent enfermés dans un des bâtiments intérieurs qui comportait un rez-de-chaussée et un premier étage (bâtiment B sur le plan du château) et que jouxtait la caserne où logeaient les soldats (bâtiment A). Chaque prisonnier disposait de deux pièces : un cabinet de travail et une chambre. GUERNON-RANVILLE et CHANTELAUZE étaient au premier étage, POLIGNAC et PEYRONNET au rez-de-chaussée (28).

Les détenus pouvaient circuler librement dans le bâtiment. Ils disposaient au rez-de-chaussée d'une salle à manger commune que l'on transformait, le dimanche, en chapelle. Au début de leur captivité, ils pouvaient sortir deux heures par jour. Un peu plus tard, on leur permit de sortir de sept heures du matin jusqu'à la chute du jour mais sur un espace bien délimité de 60 mètres de côté autour de leur bâtiment.

Les réactions des détenus furent assez différentes. Le prince de POLIGNAC ne perdit rien de son égalité d'humeur et de ses manières de grand seigneur. Tous les matins il faisait une course à pied autour de la prison, afin de maintenir sa forme physique. Il fut même autorisé à recevoir sa femme, Marie PARKINS (d'origine Anglaise) dans son appartement. Celle-ci, enceinte à deux reprises, alla accoucher chaque fois en Angleterre afin d'éviter à ses enfants les effets de la mort civile (29). Le comte de PEYRONNET travaillait beaucoup et composa en prison une Histoire des Francs. GUERNON-RANVILLE consacrait tout son temps à l'étude des sciences physiques et un laboratoire lui fut aménagé (plan du rez-de-chaussée, n°12).

Quant à CHANTELAUZE, c'est lui qui supporta le plus mal la captivité : il était devenu sombre et susceptible vis-à-vis de ses compagnons d'infortune. Avec beaucoup d'abnégation, son frère aîné, Michel CHANTELAUZE, greffier à Montbrison, décida de venir passer trois mois par an à Ham pour éviter à son frère un isolement qui était responsable de son abatement physique et moral.

En octobre-novembre 1836, les prisonniers bénéficièrent les uns après les autres d'une mise en liberté sur parole. Le 20 octobre 1836, après six ans d'emprisonnement, CHANTELAUZE signa sa levée d'écrou "pour aller dans le département de la Loire" où il devait résider et où, sans doute, son frère l'accueillit à Montbrison. Quelques mois plus tard, en mai 1837, une loi d'amnistie, votée sous le ministère MOLÉ, effaça toutes les condamnations et rendit aux condamnés leurs titres et leurs biens.

CHANTELAUZE s'installa à Lyon et, en novembre 1837, se fit inscrire au barreau il revenait ainsi à son premier métier, celui d'avocat. Il avait refusé avec abnégation une pension de 6 000 F que le roi Charles X lui avait fait offrir : " Je resterais pauvre ; pour rien au monde, je ne voudrais diminuer les ressources de mon roi exilé" (30).

Cependant, sa santé restait fragile et il dut renoncer assez vite à ses occupations professionnelles. Il partagea alors son temps entre Lyon et le Forez, entreprenant notamment une Histoire du royaume de Sardaigne qu'il ne put achever.

-
- (27) Elie Fleury et Ernest Danicourt : Histoire populaire de la ville et du château de Ham (Ham, 1881).
- (28) Ibidem, tableau et plans, p.193 et 194, reproduits en illustrations.
- (29) S'ils étaient nés en France, ses enfants auraient été réputés "de père inconnu" puisque le prince de POLIGNAC était civilement mort.
- (30) Rapporté par Victor de Laprade à Edmond Biré (Ed. Biré : Victor de Laprade et le comte de Chambord)

Il vécut ses derniers jours au château de Beauplan, à Pierrelatte, où résidaient son gendre et sa fille, le comte et la comtesse d'ALLARD. Il mourut le 11 août 1859.

Réflexions sur le principe de la séparation des pouvoirs

La carrière de Victor CHANTELAUZE illustre les dangers que font courir aux régimes politiques et aux hommes qui les servent la confusion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Dans un état libre, la Justice doit être indépendante des autres pouvoirs.

Or, CHANTELAUZE crut pouvoir être à la fois député et magistrat. Député de la Loire, il se rangea dans le camp de l'ultra-royalisme - ce qui était du domaine de sa conscience et de ses opinions - mais, en même temps, il restait magistrat, et magistrat du Parquet, c'est-à-dire soumis au pouvoir exécutif. Les malheurs personnels de CHANTELAUZE nous aident à comprendre ce qui fut un des vices du système politique de la Restauration et, aussi, de la Monarchie de Juillet : la domestication de la représentation nationale par l'élection d'un grand nombre de fonctionnaires et de magistrats qui - en l'absence d'une indemnité parlementaire qui leur eût permis d'abandonner leurs fonctions administratives ou judiciaires (31) - devaient subir les pressions d'un pouvoir dont ils continuaient de dépendre. L'honnêteté et la droiture de CHANTELAUZE, attestées par tous ses contemporains, ne sont d'ailleurs pas en cause : c'est le système, tel qu'il fonctionnait, qui était à l'origine de telles confusions.

Puis, devenu ministre, CHANTELAUZE poussa Charles X dans la voie de l'intransigeance face à la montée du libéralisme politique. Le roi, qui avait été longtemps exilé et qui comprenait mal l'évolution de la société française, n'avait que trop tendance à suivre cette pente. Les propositions malheureuses de CHANTELAUZE contribuèrent, bien malgré lui et par excès de zèle, à précipiter la chute des Bourbons qu'il s'était, toute sa vie, appliqué à servir : ce fut, sans doute, le tourment moral de sa captivité et de la fin de sa vie. Celle-ci fut cependant adoucie par l'affection des siens, le goût de l'étude et l'approfondissement d'une foi religieuse très vive.

CHANTELAUZE, lorsqu'il était jeune procureur à Montbrison rêvait d'une belle carrière ; il l'eût et fut, honneur suprême pour un magistrat, garde des sceaux. Mais après dix semaines de ministère, il n'était plus qu'un condamné à perpétuité que l'opinion publique regardait comme l'un des responsables des victimes de Juillet. Comme souvent, le Capitole avait été bien proche de la Roche Tarpéienne.

Claude LATA

Illustrations :

Portait de Chantelauze et scènes de la Révolution de 1830 : Histoire populaire contemporaine, t. I, par Ch. Lahure (Hachette, 1864)

Vue et plans du fort de Ham : E. Fleury et E. Danicourt : Histoire populaire de la ville et du château de Ham (Ham, 1881)

(31) C'est la seconde République qui, en 1848, institua pour tous les députés une indemnité parlementaire de 25 F par jour qui permettait à chacun, quelles que fussent ses ressources, de devenir représentant du peuple.

Tableau généalogique I

Jean CHANTELAUZE
Notaire à la Tour Goyon (?)
ép. Claudine GRANDON



Balthazard CHANTELAUZE
maître-chirurgien à Montbrison
(1656-1701)
épx. de Catherine BOISLEVE
(+ 1710)
6 enfants dont



Claude CHANTELAUZE
greffier de Moingt puis procureur
fiscal de la baronnie de Couzan
(1688-1776)
ép.
1/ Catherine DUMONT (+1731)
9 enfants dont Anne Agathe
2/ Marie d'AUVERGNE (+1756)
3 enfants



Anne Agathe CHANTELAUZE
notaire et greffier en l'élection
de Montbrison
(1721-+vers 1790)
ép.
1/ Jeanne SIBUET DUBOUCHET (+1755)
2 enfants dont Claude Balthazard
2/ Marie Charlotte LEROI
6 enfants



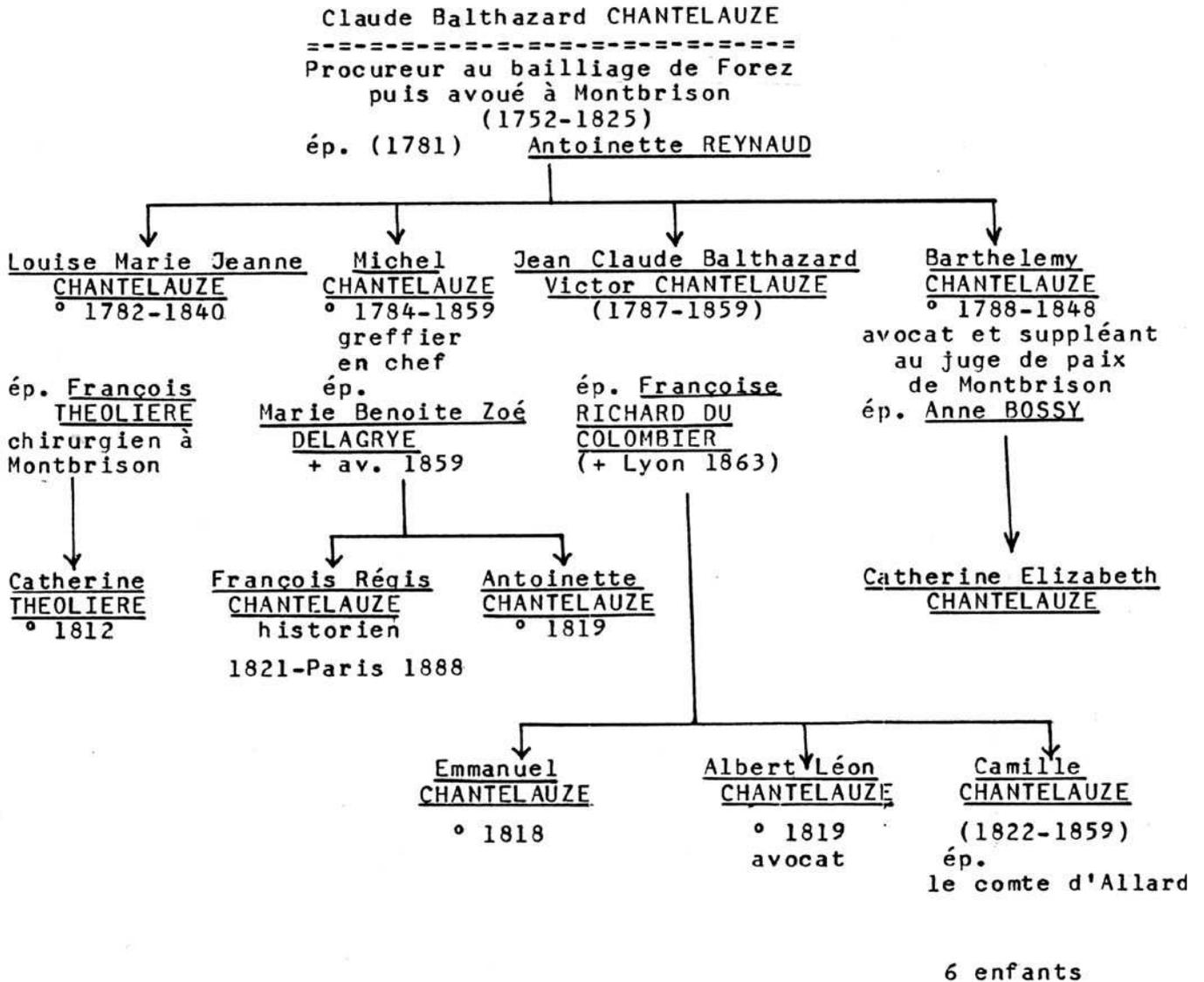
Claude Balthazard CHANTELAUZE

procureur au bailliage de Forez
puis avoué
(1752-1825)
ép. Antoinette REYNAUD
4 enfants (v. tableau gén. II)

Sources : Registres paroissiaux et état-civil de Montbrison.

Armoiries : les Chantelauze portaient "de sinople à un chevron d'argent chargé d'un losange de gueules" (dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle, p. C.d'E.A. (Chaix d'Est Ange) t. IX (Evreux, 1910)

Tableau généalogique II



Sources :

Registres paroissiaux et état-civil de Montbrison
 Etat-civil de Pierrelatte (Drôme)
 Etat-civil de Lyon (Archives municipales)

LÉGENDE

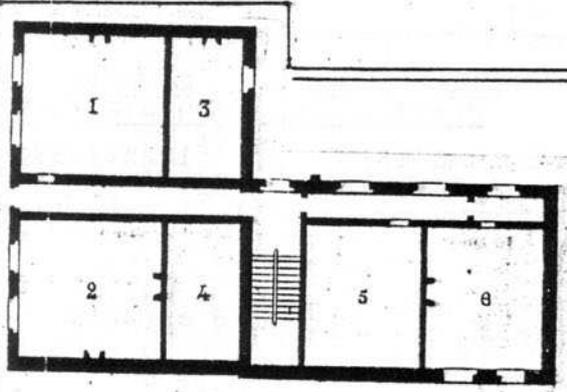
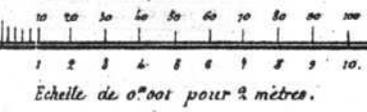
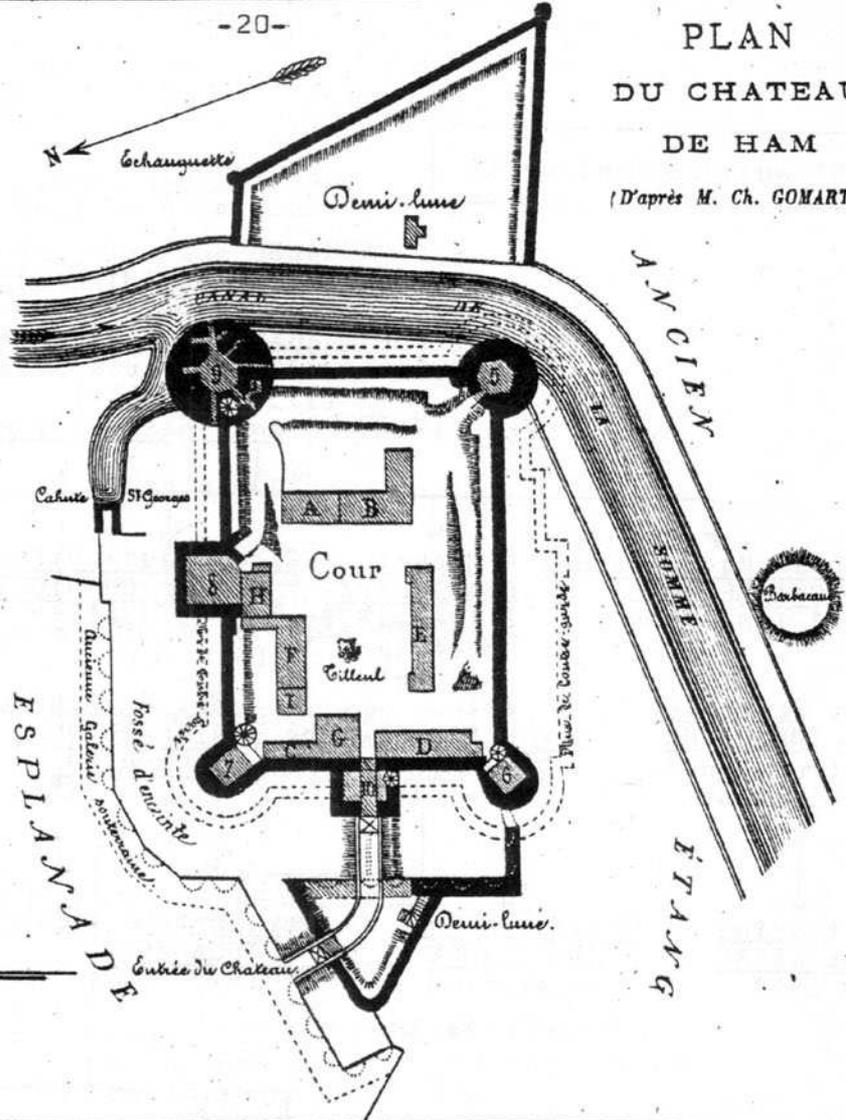
- 5 Tour rasée ou Tour aux poudres.
- 8 Tour de l'Étang.
- 7 Tour de l'Esplanade.
- 8 Tour carrée (ancienne entrée).
- 9 Grosse Tour ou Tour du Connétable.
- 10 Entrée.

- A Caserne.
- B Bâtiment des prisonniers d'État.
- C Génie
- D Caserne.
- E d°
- F d° (ancien logement du Gouverneur.
- G Corps de garde (logement des seigneurs au XVI^e siècle).
- H Artillerie.
- I Manutention.

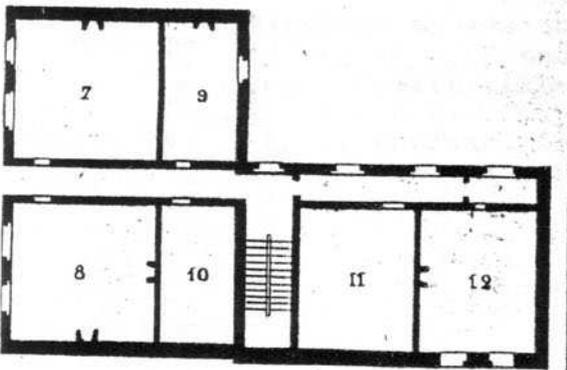
NOTA. — Les chiffres et lettres sont ceux qu'a affectés aux tours et bâtiments le Génie militaire.

PLAN DU CHATEAU DE HAM

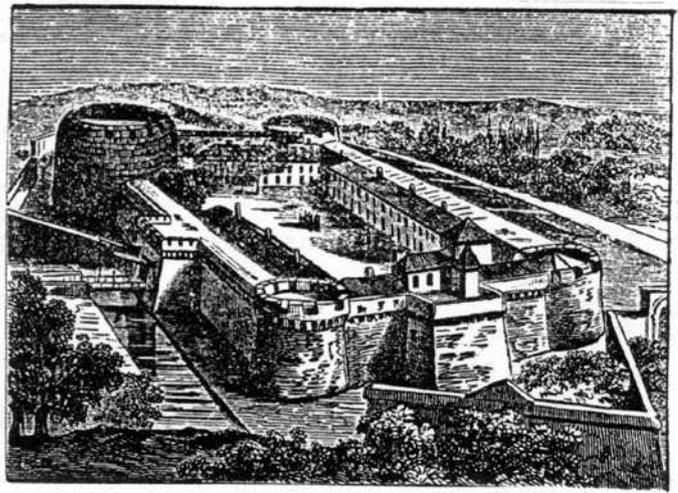
(D'après M. Ch. GOMART).



1^{er} Etage.



Rez-de-Chaussée.



Ancienne vue du château à vol d'oiseau

N ^o du Plan	Les ministres	N ^o du Plan	Les ministres
1	De Guernon-Ranville	7	De Peyronnet
2	De Chantelauze	8	De Polignac
3	De Guernon-Ranville	9	De Peyronnet
4	De Chantelauze	10	De Polignac
5	(Corps-de-Garde)	11	(Salle à manger)
6	(Serre)	12	(Laboratoire)

PELERINAGE AU TOMBEAU DU PERE GASCHON

A AMBERT

PAR OCTAVE DE LA BATIE

le 13 octobre 1832

Le texte que nous présentons est extrait du Journal d'Octave de la Bâtie (1798-1890) dont plusieurs volumes viennent d'être publiés par C. Ruëneuve et R. Garnier.

Octave Puy de la Bâtie, d'une vieille famille forézienne - son grand-père avait acquis en 1778 le château de la Bâtie, vendu par le marquis de Simiane - passa son enfance à St-Etienne-le-Molard. Après des études au collège de Tournon, il partit à Paris pour y préparer une carrière militaire. Il revint à la Bâtie, après la révolution de 1830 comme officier en demi-solde. Mais son père fit de mauvaises affaires et en 1839, la Bâtie dut être vendue. Après un séjour à Paris, Octave revint dans la Loire, mais resta dans le Roannais, accueilli par des parents aux châteaux d'Ailly, de Vougy et de Chamarande. Erudit, il publia plusieurs ouvrages d'architecture et d'étymologie. Il mourut à Montbrison en septembre 1890, à l'âge de 92 ans.

Le pèlerinage que fait Octave de la Bâtie, atteint de douleurs à la jambe, a pour destination Ambert et le tombeau du Père Gaschon qui repose dans la chapelle de l'Hospice de cette ville. Celui-ci - évoqué par Henri Pourrat - était mort "en odeur de sainteté" et son procès en canonisation a d'ailleurs été ouvert en 1932. Après sa mort son tombeau devint un lieu de pèlerinage où plusieurs guérisons miraculeuses se seraient produites (1). C'est donc là que se rend Octave de la Bâtie.

Samedi 13 octobre 1832.

"Départ pour Ambert et le tombeau du Père Gaschon. Soit que je fusse parti tard de la Bâtie, ou que je fusse obligé de m'arrêter à Montbrison, je me rappelle que j'eus un moment l'idée d'y coucher. Puis je pensais à aller demander l'hospitalité aux de Meaux à Ecotay. En passant près de leur parc, j'aperçus de loin, Augustin, et je fus sur le point de l'appeler. Puis je renonçai à m'y arrêter, soit parce que je pensais qu'on me ferait la question, mais plus encore par l'idée du plaisir que j'aurais le lendemain, si à mon réveil, je me sentais dans un autre département. J'allai donc coucher à St-Anthème, ou j'arrivai assez tard et la nuit close depuis longtemps ; mais mon but était rempli.

(1) René Crozet dans l'Auvergne qui guérit (Roanne, éd. Horwath, 1979) reproduit un texte rédigé par M. Berthelay, prêtre, qui faisait état, en 1869, de six guérisons miraculeuses.

Le tombeau du Père Gaschon est, d'ailleurs, toujours un lieu de prière et de pèlerinage : "les intentions de messe varient entre deux et trois chaque mois... 2 ou 3 ex-voto (sont placés) par an, souvent sous forme anonyme" (lettre de F. Golfier à R. Crozet, op. cit., p.51, 1er février 1979).

En passant par Verrières, le pays commence à prendre comme aspect, quelque chose de vigoureux et de montagnard. L'église est belle, mais dans ce qu'elle a de massif, et même de lourd semble vouloir allier les formes gothiques avec la forme égyptienne.

St-Anthème, dimanche 14 octobre.

Ce matin à la messe j'ai remarqué que les petits chapeaux du pays vont fort bien avec l'ancien costume du pays.

Eglise de la paroisse d'un gothique lourd. Petite église des Pénitents, jolie et simple de forme. Les changements dans les costumes du pays tout mal trouvés. Au total nature vigoureuse, et qui donne aussi l'idée d'une civilisation compacte.

Après la messe, j'ai déjeuné le coeur plein de réflexions sur tout ce que j'avais vu et aussi des manières des paysans qui en ce moment buvaient à côté de moi. J'ai senti que c'était là que j'aimerais à travailler parce que là seulement, il y a quelque chose à faire. J'ai pensé à Mathilde. En ce moment, elle m'est apparue avec son ton, ses manières, ses idées bourgeoises et mondaines, et je me suis dit que jamais elle ne serait ma femme, et si on me la proposait, je la refuserais. Du reste il faut que le temps confirme cela, mais je crois que je ne changerai guère sur ce chapitre.

J'ai remarqué dans l'église de St-Anthème que les Saints c'est-à-dire les statues qui s'y trouvaient, étaient, selon les époques plus ou moins récentes où elles ont été exécutées, habillées avec plus de mauvais goûts, à mesure qu'ils étaient plus nouveaux. Ceux qui paraissaient un peu vieux ont encore un certain caractère, et ne sont pas, comme les autres, affublés de chiffons.

Deux figures de St-Anthème m'ont fait un plaisir infini, en me rappelant tout à fait par leur expression les figures des tableaux des anciens maîtres.

La première était celle d'une femme qui tenait l'enfant de la maîtresse de l'auberge où je suis logé, Mme Tissier.

La seconde était à l'église. C'était une petite fille d'une douzaine d'années qui était auprès du confessionnal. Sa tête était enveloppée d'un mouchoir blanc qui aux femmes de la campagne tient lieu de voile pour les occasions semblables. Il y avait dans cette petite figure une sorte de simplicité rieuse, de gaieté naïve et inoffensive qui m'a charmé. Elle me regardait beaucoup et j'étais obligé de la regarder fort peu, parce qu'elle me faisait sourire malgré moi. C'est absolument une figure de l'ancienne France, que nous présentent les monuments de douze ou quatorze cents.

En sortant de St-Anthème pour aller à Ambert, paysage sévère et beau. Vieille tour de La Roue qui s'élève à la cime d'une montagne chargée de sapins. Toute cette partie de la route m'a fait un extrême plaisir.

Ambert, lundi 15 octobre.

Ce matin à 6 h 1/2 je suis allé à l'Hôpital entendre une messe basse qu'on a dite pour moi, l'on m'avait placé dans un banc à côté du tombeau du Père Gaschon. Pendant la messe j'avoue que malgré moi, je n'ai pas eu toute la dévotion que j'aurais souhaitée. Bien d'autres pensées sont venues se mêler à celle qui aurait dû m'occuper, une entre autre qui était de savoir sur quel pied la supérieure voulait me traiter car non seulement hier au soir, elle m'a fait avertir de l'heure où cette messe se dirait, mais ce matin même, en sortant de chez moi, j'ai trouvé à la porte un homme qui venait de sa part m'avertir que si je voulais monter on allait commencer la messe.

En arrivant, j'ai vu qu'à travers la porte de la sacristie, le prêtre était revêtu de ses habits pontificaux et dans l'attitude de quelqu'un qui attend. Dès que je suis entré dans la chapelle, je l'ai vu de suite se mettre en marche pour aller commencer la messe. Toutes ces petites attentions, tout en me faisant un certain plaisir, ne laissaient pas de m'embarasser à cause du paiement. Bon, disais-je, elle m'a pris pour un homme riche, et peut-être s'attend-elle à une grande générosité de ma part. Va-t-elle s'en rapporter à ma générosité avec cette manière qui vous force à payer plus? Ou bien encore sans vouloir demander de suite un grand prix, voudra-t-elle me faire acheter des chapelets, des reliques, mais j'avoue que je me disposais à ne pas me laisser plumer comme un sot.

Après la messe, les enfants ont dit beaucoup de prières auxquelles je suis resté, pensant que peut-être c'était à cause de moi. Bientôt j'ai vu le prêtre sortir de la sacristie, après s'être deshabilité, il s'est mis à genoux sur une chaise, moins comme quelqu'un qui veut prier, que comme quelqu'un qui attend. J'ai pensé que c'était moi qu'il attendait. Je suis sorti de mon banc ; il est sorti alors de la chapelle. Je l'ai trouvé dans la pièce à côté. Il m'a souhaité le bonjour, m'a fait quelques questions auxquelles j'ai répondu assez brièvement, pensant que ce n'était de sa part qu'une manière d'entrer en conversation. J'ai donc été fort surpris lorsque commençant moi-même à lui demander combien je lui devais il m'a répondu que cette messe lui avait déjà été payée, et que jamais il ne se mêlait de ces choses-là. Du reste il paraissait jeune et avait des manières distinguées.

J'ai attendu assez longtemps la supérieure, et voyant qu'elle ne venait pas, je l'ai fait avertir. Elle est venue de suite ; et au lieu de faire des demandes tant soi peu exagérées, comme je craignais, elle m'a laissé tout à fait libre. Je lui ai donné 2 F. Alors que la messe était de 22 sous. Elle a paru contente et m'a dit : "Si vous voulez donner deux sous de plus, vous participerez toute l'année aux prières que font les enfants. Je les lui ai donnés bien volontiers. Nous avons causé quelque peu, et je l'ai quittée.

Le Père Gaschon ayant été à l'Hermitage au-dessus de Noirétable, il avait une grande popularité dans le Forez. Comme il nous venait beaucoup de mendiants du côté d'Ambert, où ils allaient, j'ai vu souvent nos paysans leur donner quelques sous pour faire faire des prières au tombeau du P. Gaschon. Je demandai à la Supérieure si on les lui remettait et si ces choses existent encore. Il paraît que non, et ces gens gardaient cet argent pour eux.

Ambert est une jolie ville dans un bassin entouré de montagnes. L'église de St-Jean de la fin du XVe siècle, a été, à ce qu'il paraît achevée en 1518. Le gothique mêlé au style de la Renaissance se voit principalement dans le clocher terminé à ses quatre angles par une sorte de pyramide en flammes, tout à fait dans le goût moderne et qui doit retomber dans le style du Bernin.

Enfant Jésus dans l'église, rococo.

Statue de Ste Angèle, première fondatrice des Ursulines tirée de l'ancienne église des religieuses de cet ordre qui a été démolie pendant la Révolution. Cette statue en costume de reine de France est fort bien. Elle doit être très ancienne.

Pour mon retour, je suis passé au Prado, village situé à l'endroit le plus élevé de la montagne.

D'Ambert à Verrières, j'ai mis un peu moins de cinq heures. Avant d'arriver à Verrières on a de belles vues sur la plaine du Forez. J'ai fait pendant assez longtemps route avec des paysans auvergnats, habitant Grandriche (2), qui amenaient leurs enfants au petit séminaire de Verrières. Tous marchaient à pied. Deux malles assez fortes, des matelas et autres paquets, étaient portés par des ânes, seule la mère des jeunes gens montait quelquefois sur un des ânes.

De Verrières, je suis venu par Ecotay-le Bas. Je comptais m'y arrêter pour rafraîchir mon cheval et dessiner quelque peu ; mais je n'y ai point trouvé d'avoine ce qui m'a fait filer plus loin. Il y aurait là de jolies choses à faire, aussi je ferai mon possible pour y revenir plus tard.

J'avais aussi bien envie d'aller à St-Romain-le Puy, mais je pensais que mon retour à la maison pouvait être nécessaire. Puis c'est déjà bien beau pour moi d'avoir fait un voyage aussi long sans que mon pied soit sensiblement fatigué. Il est temps de le reposer (3). Et je remercie Dieu de l'avoir si heureusement terminé."

Dépense faite à Verrières	1 fr 00
à St Anthème	3 50
à Ambert	6 75
(plus pour la messe au tombeau du Père Gaschon)	2 10
aux enfants	0 40
Retour à St-Anthème	3 50
à Montbrison	0 65
Divers	0 50
	18 fr 40

C'est sur ce compte que notre gentilhomme termine la relation de son pèlerinage au tombeau du Père Gaschon.

R. GRISOT

(2) Il s'agit de Grandrif, commune du Puy-de-Dôme, arrondissement d'Ambert, canton de St-Anthème. 1230 habitants en 1891. Verrières compte alors 1270 habitants et St-Anthème 3049.

(3) Octave de La Bâtie souffre depuis de longues années d'un tendon, suite à un accident.

